



## Installation nucléaire de base n°75 de Fessenheim

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :  
– d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;  
– d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.  
Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

### Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site edf.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative de l'installation nucléaire de Fessenheim sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif à l'installation nucléaire de base de Fessenheim	<b>Sur demande :</b> Mission Communication CNPE de Fessenheim BP 15 – 68740 FESSENHEIM Tél : 03 89 83 50 00 <b>Téléchargeable sur <a href="http://edf.fr/fessenheim">edf.fr/fessenheim</a></b>
Rapport environnemental pour l'année 2021	<b>Téléchargeable sur <a href="http://edf.fr/fessenheim">edf.fr/fessenheim</a></b>
Dossier de presse	<b>Téléchargeable sur <a href="http://edf.fr/fessenheim">edf.fr/fessenheim</a></b>
Lettre d'information hebdomadaire externe : L'Essentiel	<b>Téléchargeable sur <a href="http://edf.fr/fessenheim">edf.fr/fessenheim</a></b>
Données environnementales, mises à jour mensuelles	<b>Téléchargeable sur <a href="http://edf.fr/fessenheim">edf.fr/fessenheim</a></b>

### Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail : [fessenheim-communication@edf.fr](mailto:fessenheim-communication@edf.fr)

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

**Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) :**

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLIS et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLIS, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLIS et EDF.